

No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**



Province de Québec  
**MRC de la Haute-Côte-Nord**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 12 septembre 2016 à l'endroit ordinaire des séances. L'avis de convocation a été transmis par Xpresspost le 6 septembre 2016 à tous les conseillers(ères). Le maire constate le quorum. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Nady Sirois ainsi que messieurs Roberto Emond, Michel Chamberland et Yvan Maltais sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- Refinancement d'un montant de 398 800\$ relatif à un emprunt échéant le 20 septembre 2016;
- Période de questions des contribuables.

À 19h, le maire, monsieur Gontran Tremblay, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

**16-09-6761**

**ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION**

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**16-09-6762**

**REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 398 800\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 20 SEPTEMBRE 2016**

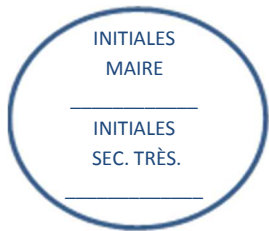
Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 20 septembre 2016 au montant de 398 800\$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 01-180 et 09-227;

QUE ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>30 900\$</b>	<b>2.21 %</b>	<b>20 septembre 2017</b>
<b>31 800\$</b>	<b>2.21 %</b>	<b>20 septembre 2018</b>
<b>32 600\$</b>	<b>2.21 %</b>	<b>20 septembre 2019</b>
<b>33 400\$</b>	<b>2.21 %</b>	<b>20 septembre 2020</b>
<b>270 100\$</b>	<b>2.21 %</b>	<b>20 septembre 2021</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

16-09-6763

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 398 800\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 20 SEPTEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer souhaite emprunter par billet un montant total de 398 800 \$ :

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
01-180	66 400\$
09-227	332 400\$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 398 800\$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 01-180 et 09-227 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 20 septembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	30 900 \$
2018	31 800 \$
2019	32 600 \$
2020	33 400 \$
2021	34 400 \$(à payer en 2021)
2021	235 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Portneuf-sur-Mer émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 septembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 09-227, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

NIL.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

**16-09-6764**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 19h08, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, Maire

\_\_\_\_\_  
Gontran Tremblay  
Maire

\_\_\_\_\_  
Simon Thériault  
Directeur gén. et sec.-trésorier